

CHARTE DU MARCHÉ NOCTURNE – VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

« Été Indien – Ambiance Bohème & Conviviale »

1- Le Marché Nocturne est organisé par la Mairie de Seysses et se déroulera le **vendredi 12 septembre 2025**, de **18 h à 23 h**, au **parc de la Bourdette (31600)**.

2- Le marché est ouvert aux **professionnels, auto-entrepreneurs et associations**, sur **inscription avant le lundi 18 août 2025**.

Le nombre de places étant limité, les demandes seront étudiées par l'organisateur, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature, en fonction des produits proposés et de la disponibilité. Les exposants retenus recevront une **confirmation d'inscription par mail au plus tard le vendredi 22 août 2025**.

3- Les exposants sélectionnés s'engagent à être présents le jour du marché et à respecter les horaires établis.

Pour valider votre pré-inscription, merci de fournir :

- Une **enveloppe timbrée à votre adresse ainsi qu'un chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre du Trésor public**. *Si vous vous inscrivez aux deux marchés, il n'est pas nécessaire d'envoyer deux fois l'enveloppe timbrée et le chèque de caution : un seul envoi suffit pour les deux événements.*

Ces documents sont à envoyer par voie postale ou à déposer directement à l'accueil de la mairie :

Mairie de Seysses – Service Communication 10 place de la Libération – 31600 SEYSES

Le chèque de caution sera restitué après l'événement, sous réserve de votre présence. En cas d'absence justifiée (certificat médical...), il sera renvoyé.

⚠ Toute absence doit être signalée **au plus tard le jeudi 11 septembre à 12 h soit par téléphone au 05 62 11 64 67, soit par e-mail à communication@mairie-seysses.fr**, sans quoi le chèque sera encaissé. Seul l'organisateur peut annuler ou déplacer l'événement en cas de nécessité (intempéries...). En cas de mauvais temps, le marché sera soit annulé, soit déplacé à la salle des fêtes.

4- La vente effective aura lieu le **vendredi 12 septembre 2025 de 18 h à 23 h**. L'installation des **foodtrucks** se fera entre **13 h 30 et 15 h 30**, celle des **exposants** se fera entre **15 h 30 et 17 h 30** et **remballage pour tous à partir de 23 h**.

5- Les véhicules ne pourront pas rester stationnés sur le site pendant l'événement, sauf dérogation exceptionnelle.

6- Les barnums doivent être solidement fixés avec **au moins 5 kg de lest par pied**, selon les recommandations du fabricant.

7- Pour tout besoin en électricité :

- Apporter un **adaptateur ou une prise européenne type camping**

- Remplir le formulaire en ligne avec la **puissance souhaitée**

Seuls les câbles conformes et **enrouleuses entièrement déroulées** seront autorisés.

8- Un **tarif de 1,50 € pour 3 mètres linéaires**, puis **0,50 € par mètre supplémentaire** est appliqué et sera à régler le jour du marché.

9- Toute personne ne respectant pas cette charte ou l'esprit du marché pourra être exclue.

10- La participation implique l'**adhésion sans réserve** à la présente charte.

11- **Protection des données personnelles (RGPD)**

Les informations recueillies dans le cadre de votre inscription sont traitées par la Mairie de Seysses



dans le but d'organiser ses marchés événementiels (marché nocturne, marché de Noël, etc.). Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter :

Mairie de Seysses – Service Communication – 10 place de la Libération – 31600 Seysses
ou par mail à : **communication@mairie-seysses.fr**

Je consens à la collecte et au traitement de mes données personnelles dans le cadre de l'organisation des marchés événementiels organisés par la Mairie de Seysses.

Nom commercial : **Tél. :**

Mail :

Présence d'un barnum (apporté par vos soins) : Oui / Non

Fait à : **Nom – Prénom :**

Le :/...../2025

Signature :

